

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

**Décret n° 2025-96 du 31 janvier 2025 relatif aux attributions de la ministre déléguée  
auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargée de la ruralité**

NOR : ATDX2502695D

Le Président de la République,  
Sur le rapport du Premier ministre et du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation,  
Vu le décret du 13 décembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;  
Vu le décret du 23 décembre 2024 relatif à la composition du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2025-25 du 8 janvier 2025 relatif aux attributions du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Françoise GATEL, ministre déléguée auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargée de la ruralité, traite, par délégation du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, de toutes les affaires en matière de ruralité que le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation lui confie.

**Art. 2.** – Pour l'exercice de ses attributions, la ministre déléguée auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargée de la ruralité, dispose des services placés sous l'autorité du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation ou dont il dispose.

**Art. 3.** – Dans la limite des attributions qui lui sont déléguées, la ministre déléguée auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargée de la ruralité, reçoit délégation du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation pour signer, en son nom, tous actes, arrêtés et décisions.

**Art. 4.** – Le Premier ministre, le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation et la ministre déléguée auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargée de la ruralité, sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 31 janvier 2025.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*  
FRANÇOIS BAYROU

*Le ministre de l'aménagement du territoire  
et de la décentralisation,*  
FRANÇOIS REBSAMEN

*La ministre déléguée auprès du ministre  
de l'aménagement du territoire et de la décentralisation,  
chargée de la ruralité,*  
FRANÇOISE GATEL